



Les signaux écologiques de la dégradation de la Terre 3ème partie

Objet de l'analyse : Pour modifier nos comportements vers un meilleur respect des écosystèmes, il est nécessaire de connaître le plus exactement possible l'état de santé de notre planète et de ses hôtes vivants. Cette analyse a pour objectif de permettre aux lecteurs de décoder les paramètres et les critères pris en compte pour définir la situation écologique de la Terre. L'analyse veut également communiquer le plus clairement possible des informations susceptibles d'aider à la prise de conscience de la dégradation en cours des ressources naturelles. Le but n'est pas de nourrir un catastrophisme paralysant, mais d'installer dans nos consciences une « tension évolutionnaire » (comme l'évoque Andrew Cohen, auteur de « *Embrasser le ciel et la terre* » aux éditions du Relié, 2002), seule capable de nous faire dépasser notre crainte de l'inconnu et de changer nos comportements.

Contexte : Les Amis de la Terre-Belgique ont organisé un groupe de réflexion de militants bénévoles qui s'est donné pour objectif de déterminer des pistes concrètes accessibles à tout citoyen et destinées à alléger au quotidien la pression exercée sur l'environnement et les ressources naturelles. Le premier travail de ce groupe a visé à établir un état des lieux des informations concernant les aspects écologiques de la vie sur Terre et à les organiser pour leur donner sens. Ce document propose un aperçu de cet état des lieux. Cette troisième partie traite de l'état du vivant.



1. **INTRODUCTION et ETAT DES BIOTOPES** : voir analyse « Les signaux écologiques de la dégradation de la Terre – 1ère^e partie »
2. **L'ETAT DES RESSOURCES** : voir analyse « Les signaux écologiques de la dégradation de la Terre – 2ème partie »
3. **L'ETAT DU VIVANT**

3.1. LES HUMAINS

Aperçu :

Au point de vue démographique, la population humaine est toujours en progression (de 2 milliards et demi en 1950, nous pourrions dépasser les 9 milliards en 2050) ce qui signifie un accroissement parallèle de l'utilisation des ressources planétaires. Ce dernier élément est toutefois à relativiser car les disparités de consommation sont très fortes entre les différents pays, une grande partie de la population mondiale peinant à satisfaire ses besoins élémentaires alors qu'une minorité se rend responsable d'une exploitation abusive des ressources. Enfin, on constate que des régions sont actuellement en très forte croissance économique (Chine) ce qui les entraîne à se procurer des quantités de matières premières et de ressources énergétiques plus importantes que prévu.

Au point de vue de l'état de la population, un tiers de la population mondiale souffre de malnutrition, pour la plupart dans les zones rurales. Dans ces zones, les paysans se trouvent démunis d'outils et de moyens corrects, privés de terres. Les droits des paysannes, en charge des enfants et de l'approvisionnement en eau, ne sont pas reconnus suffisamment, ce qui freine leur éducation et leur autonomie. Ces facteurs poussent les paysans à l'exode vers les villes.

Concernant l'état sanitaire de la population, nous vous recommandons de prendre connaissance de l'analyse complémentaire relative aux liens entre la santé et l'état de l'environnement.

3.2. LES ANIMAUX

Aperçu :

Selon certains spécialistes comme Jean-Claude Lefeuvre, président de l'Institut français de la Biodiversité, si les cinq grandes extinctions précédentes étaient d'origine naturelle, la sixième qui se déroule maintenant est imputable aux civilisations humaines. Extinction ? Le taux actuel est 10.000 fois supérieur au taux d'extinction naturel. L'accroissement de la population mondiale entraînerait, selon une étude menée sur 114 pays, une augmentation de 7% du nombre d'espèces animales menacées d'ici 20 ans et de 14% d'ici 2050. La World Conservation Union a calculé qu'un quart des mammifères et 12 % des espèces d'oiseaux risquent de s'éteindre dans les trente prochaines années.

Les chiffres alarmants nous arrivent de toutes parts concernant la disparition d'espèces animales (une espèce, c'est l'ensemble des individus formant une communauté de reproduction). D'autres informations, moins spectaculaires, démontrent les atteintes portées à leurs conditions de vie et de survie : dégradation et diminution des habitats, raréfaction et pollution des sources de nourriture, changements trop rapides des conditions climatiques, exploitations commerciales, etc.

Pourtant, les décisions et les projets pour une meilleure préservation des biotopes peinent à obtenir reconnaissance, adhésion et mise en œuvre. La situation semble rester irréaliste et lointaine alors que pour chaque territoire, un nombre croissant d'espèces et les liens entre elles sont concernés.

Coups de projecteur :

- les ressources piscicoles diminuent : 69% des principales espèces de poissons sont en déclin.



- Le revêtement des sols et les éléments artificiels dans les déchets empêchent les organismes destructeurs d'accomplir leur rôle de décomposeurs et de réintroduceurs de substances nutritives. Les déchets doivent ainsi être stockés dans des décharges ou brûlés. Les décharges constituent un exemple d'écosystème fabriqué par l'homme et qui est incapable de s'autoréguler contrairement aux écosystèmes naturels.
- Le quotidien LE SOIR publiait le 3 mai 2003 un article sur la diminution inquiétante des oiseaux dans nos régions : « *Si AVES ne donne pas encore de chiffres sur la tendance globale (des diminutions), il est entendu qu'il faudra revoir à la hausse la moyenne des espèces disparues, en régression ou menacées (40%). Le phénomène dépasse nos frontières belges. Ce qui apparaît, c'est la forte régression des espèces [d'oiseaux] de campagne, d'espaces semi-naturels et ouverts, comme les landes, pelouses, et près marécageux* ».

Un cas exemplaire, le moineau

En 1966, l'ornithologue Jean-Jacques Barloy évaluait le nombre de moineaux domestiques (*Passer domesticus*) à Paris, à environ 500 000 individus. En 2002, le club Nature et Environnement d'Ile-de-France affirmait « La capitale a perdu, en quarante ans, 180 000 moineaux domestiques ». C'est en Grande-Bretagne, au tournant du millénaire, que fut tirée pour la première fois la sonnette d'alarme, lorsque Dennis Summers-Smith, spécialiste mondialement reconnu des moineaux, rendit publiques les conclusions de ses travaux. Dans les grands parcs londoniens, affirmait-il, le nombre de moineaux avait diminué de 95 % depuis les années 1980, contre 70 % dans la campagne anglaise. Dans cette dernière, l'évolution des techniques agricoles et la disparition des grands stocks de graines pouvaient aisément expliquer les choses. Mais dans le Grand Londres ? Depuis, plusieurs grands centres urbains d'Europe ont aussi fait leurs comptes. "En Belgique, en Allemagne, en Italie, en Finlande ou en République tchèque, le constat est le même : les effectifs des moineaux domestiques sont en baisse dans les grandes villes", souligne Sandrine Mor, secrétaire générale adjointe de la LPO, qui incrimine en priorité les pesticides répandus dans les parcs et jardins et la raréfaction des sites de nidification. (*d'après un article du Monde de Catherine Vincent, édition du 28.10.2003*).

Chez nous :

En 2002, les zones de protection définies par la Directive européenne dite « Oiseaux » sont évaluées en Belgique à 5,9 % du territoire alors que les Pays-Bas, où la densité de population est plus forte, parviennent à protéger 24,1 % de leur territoire. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles le nombre des espèces menacées est important. Citons quelques chiffres communiqués pour l'année 2001 par l'Institut National de Statistiques. Pour les mammifères : 25 % en Wallonie et 51 % à Bruxelles. Pour les oiseaux : 25 % en Wallonie et 36 % à Bruxelles. Pour les reptiles : 71 % en Wallonie et 100 % à Bruxelles. Pour les amphibiens : 58 % en Wallonie et 100 % à Bruxelles.

3.3. LES PLANTES

Aperçu :

La situation n'est pas moins inquiétante pour le règne végétal. Même si de nombreuses espèces botaniques restent encore à découvrir notamment dans les forêts tropicales, les menaces qui pèsent sur les niches écologiques qui leur permettent de se développer et de se perpétuer sont importantes. Des recensements et des études montrent que, pour la flore aussi, la biodiversité est en péril. Des variétés disparaissent. D'autres sont dispersées du fait des déplacements, du commerce et des activités de la population humaine et perturbent les milieux hôtes mal armés pour les réguler et qui voient, ainsi, leur richesse botanique locale menacée.

Le patrimoine des semences, garantie de perpétuation d'espèces adaptées au biotope et au climat locaux, régresse sous les coups de boutoir des multinationales soucieuses d'uniformisation jugée plus rentable. Il faut être conscient que les études statistiques nécessitent de nombreuses années d'observation pour détecter les changements. Il est alors souvent très (trop) tard pour intervenir, décider de mesures, trouver leur financement et les mettre en œuvre, voire entreprendre des études plus approfondies. C'est pourquoi des scientifiques préconisent la mise en place de systèmes d'alerte rapide fondés sur les risques et l'avis



d'experts plutôt que sur la certitude statistique.

Bref, tout indique l'urgence de réfléchir et de modifier les comportements humains pour préserver le patrimoine vivant de la planète. Cela ne signifie pas de figer la situation et de la maintenir ou la restaurer selon les critères d'un moment idéal. Cela concerne le maintien de la capacité des végétaux à se reproduire, évoluer et garder leur place globale dans l'écosystème Terre.

Coups de projecteur :

- Le miconia, arbre ornemental originaire d'Amérique du Sud, a été introduit dans un jardin botanique de Tahiti en 1937 et a été essaimé dans la nature par les oiseaux frugivores. Il couvre aujourd'hui la moitié de l'île, laissant le sous-sol de la forêt dans l'ombre et menaçant d'extinction plusieurs espèces indigènes. Son enracinement superficiel est également facteur de glissements de terrain.

- La mécanisation, les constructions, ont augmenté la surface des voies de transport. Les centres des villages ont été imperméabilisés. Le traitement « urbain » des nouvelles zones d'habitation et le souhait parfois abusif de netteté et de propreté ont réduit les niches de la végétation spontanée. Ainsi, plus un village est proche d'une ville, moins les espèces végétales y sont variées.

Un cas exemplaire, les arbres têtards

Ce mode de taille permettait à différentes espèces, saules, frênes, hêtres ... de s'inscrire dans un paysage et un écosystème façonné par l'homme de manière harmonieuse : l'arbre pouvait se maintenir et assurer son rôle régulateur des eaux et des sols, ses branches coupées servaient au chauffage ou au façonnage d'ustensiles, son tronc tailladé offrait asile à plusieurs espèces d'oiseaux et d'insectes. Actuellement, des substituts artificiels, le travail et le coût nécessaires détournent les propriétaires de ce mode d'entretien spécifique. Les arbres têtards sont peu à peu négligés, éliminés, remplacés par des clôtures artificielles. Nous avons consacré notre revue n°87 au thème « Ces arbres que l'on dit têtards ». Elle est disponible sur simple demande au siège social des Amis de la Terre-Belgique, tél 081 401478 ou peut vous être envoyée après versement de 3,5 € sur le compte 000-1566894-53 avec la mention « Revue 87 ».

Chez nous :

En 2002, 19 % des plantes supérieures (Les plantes supérieures peuvent utiliser la photosynthèse qui leur permet de transformer l'énergie lumineuse en énergie chimique) sont menacées en Wallonie.

4. CONCLUSION

La surexploitation de la biosphère entraîne la disparition d'un millier d'espèces par an, détruisant la chaîne écologique source de diversité et de stabilité.

Déjà en 1992 à Rio, les dirigeants du monde avaient admis que « *la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave la pauvreté et les déséquilibres* ». Plus de dix ans plus tard, l'accélération de la mondialisation libérale a renforcé les inégalités et « *la souillure écologique du monde riche sur la biosphère* ».

Il y a eu de tout temps des changements et l'avenir a toujours été constitué d'interrogations. Mais nous avons accéléré et orienté ces changements d'une façon telle qu'il ne s'agit pas d'une modification quantitative mais qualitative.

Nous comprenons enfin que notre façon de consommer, de nous déplacer, de produire influence directement sur l'écologie de notre planète, sur la variété, la qualité et la quantité de ses ressources naturelles.

La conclusion s'impose d'elle-même sur les modifications à mettre en œuvre pour freiner cette dégradation planétaire et restaurer les systèmes de régulation naturelle des écosystèmes :

- réduction drastique de la consommation des ressources
- économies d'énergie
- développement des énergies renouvelables
- re-localisation de l'économie pour favoriser les circuits courts



- intégration des coûts écologiques,
- adoption de la simplicité volontaire au niveau individuel, etc.

5. BIBLIOGRAPHIE

- COCHET Yves et SINAI Agnès, *Sauver la Terre*, Fayard, 2003.
- DURAND Frédéric, « Planète en danger - Au royaume des aveugles, l'« effet de serre » est roi », dans : *Le Monde Diplomatique*, février 2003
- HANCE Thierry, « La biodiversité : stricte nécessité ou richesse optionnelle ? », dans : *LOUVAIN*, n°141, septembre 2003, pp 26-28.
- « Retour à la terre – Les aventures des déchets organiques », Cahier n°11 des Amis de la Terre, fév-mar 2004.
- *Objectif Négawatts*, bimestriel n°83, 2004, Les Amis de la Terre-Belgique asbl.
- SCHOUNE Christophe, « Les oiseaux battent de l'aile », dans : *Le Soir*, 3 mai 2003.
- ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON, Ed 2000.
- LA LETTRE DES SYLVES, revue du réseau Forêt de France Environnement, n°41, septembre 2004.
- Laurent de BARTILLAT et Simon RETALLACK, *STOP, Le SEUIL*, novembre 2003.
- « Avis d'Inter-Environnement Wallonie concernant l'avant-projet de décret modifiant le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et portant le décret relatif à l'assainissement des sols pollués », Inter-Environnement Wallonie, 03/12/03 – Référence 2303.
- « ATMOSPHERE - Les jours sombres de la planète Terre », *Courrier international* - n° 713, 1er juillet 2004)
- « L'agriculture génétiquement modifiée », communiqué de presse du Front Uni des Jeunes Agriculteurs et du Mouvement d'Action Paysanne, 7 mars 2003.
- « Des espèces et des hommes, la biodiversité en jeu », *Symbioses*, n°64, sept-oct-nov 2004.
- Décret du Gouvernement wallon du 1er AVRIL 2004 relatif à l'assainissement des sols pollués (M.B. du 07/06/2004, p. 43239)
- DEPLAE Arnaud, « Le décret sols au Parlement wallon – Un outil pour assainir les sites pollués », in *Union & Actions* – n°13, 26 mars 2004.
- site : <http://www.time.com/time/2002/greencentury/state/index.html> (graphiques état de la planète).
- site : <http://www.aed-dmf.com/index.html> de l'Agence Environnement Développement
- site : <http://www.unep.org/ozone/index.asp> du Programme Environnement des Nations Unies

Date du document : 12 janvier 2005

Ont contribué à la rédaction de ce document : Claudine Lienard, René Mahy, Ezio Gandin, Jean Fassotte, Colette Marin.